



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX

7619-013124-0043-0



**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 15 11 337 322 145  
Référence de l'avis : 23 31 4109436 32  
Contrat de prélèvement : P331030305285  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P331030305285

Numéro de propriétaire : 139 M00081 U

Département d'imposition : 31  
HAUTE-GARONNE

Commune d'imposition : 139  
CHAUM

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 10/08/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 31015

**Somme à prélever**

**329,00 €**

Date limite de paiement : 16/10/2023

**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,  
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
**la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.**

Compte bancaire : FR76 1310 6005 001X XXXX XXX0 118  
Identifiant de la banque : AGRIFRPP831  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,  
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
impots.gouv.fr

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 00

• pour le montant de votre impôt :

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDEN  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
PLACE DU PILAT  
BP 10042  
31801 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 43

\* (service gratuit + coût de l'appel)

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCK5GJ	PROP/INDIVIS	MARTIN FRANCOIS
MCK5GK	PROP/INDIVIS	SOGNO GERALDINE

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	26,70 %	%	4,64 %	0,195 %	%	0,129 %		
	Taux 2023	26,70 %	%	4,64 %	0,249 %	%	0,129 %		
	Adresse	2 CAMI DE SASPIS							
	Base	990		990	990		990		
	Cotisation	264		46	2		1	313	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2022	247		43	2		1			
Cotisation 2023	264		46	2		1	313		
Variation	+6,88 %	%	+6,98 %	0 %	%	0 %			

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	57,88 %	%	25,38%	77,66%	0,601%	22,40%	0,529%	
	Taux 2023	57,88 %	%	24,11%	77,66%	0,912%	21,60%	0,504%	
	Bases terres non agricoles	4		4	4	4	4	4	
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022	2		1	3		1		
	Cotisation 2023	2		1	3	0	1	0	7
	Variation	0 %	%	0%	0 %	%	0 %	%	

Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État							Droit proportionnel :	
Base collectivité							Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 47771 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		9
						Dégrevement Habitation principale		
						Dégrevement JA État		
						Dégrevement JA Collectivité		
Références administratives : 310 51 022 015 139 139 P R						<b>Montant de votre impôt</b>		<b>329</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.